

**Établissement Public Territorial 12
Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont**

Conseil territorial du mardi 12 avril 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL 12

Délibération n° 16.04.12 – 100

Désignation des représentants au conseil d'établissement du Conservatoire à Rayonnement Intercommunale Les Portes de l'Essonne

L'an deux mille seize, le 12 avril à 19h20 les membres du Conseil de l'établissement public territorial 12 se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 5 avril 2016.

COMMUNES	PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
ABLON-SUR-SEINE	E. GRILLON		
ARCUEIL	AM. GILGER-TRIGON	D. BREUILLER <i>par C. JANODET</i>	
ATHIS-MONS	A. GUISEPPONE P. PETETIN C. RODIER P. SAC		
CACHAN	H. DE COMARMOND J. FOULON JY. LE BOUILLONNEC E. PESCHEUX		
CHEVILLY-LARUE	S. DAUMIN C. HERVY		
CHOISY LE ROI	C. DESPRES P. DIGUET D. GUILLAUME I. RIFFAUD A. ID ELOUALI T. PANETTA		
FRESNES	R. DOMPS JJ. BRIDEY L. MOREIRA DA SILVA	D. HELBLING <i>par JJ. BRIDEY</i>	
GENTILLY	P. DAUDET P. TORDJMAN		
IVRY-SUR-SEINE	R. MARCHAND M. PIERON ⁽²⁾ AP. APPOLAIRE P. CHIESA E. LESENS M. TAGZOUT	P. BOUYSSOU <i>par R. MARCHAND</i>	M. PIERON ⁽¹⁾ B. WOJCIECHOWSKI
JUVISY-SUR-ORGE	R. REDA M. PERRIMOND		
LE KREMLIN-BICETRE	JL. LAURENT M. NICOLLE L. BOYAU ⁽⁴⁾	S. BENBELKACEM <i>par JM. NICOLLE</i>	L. BOYAU ⁽³⁾
L'HAY-LES-ROSES	F. SOURD C. DECROUY	L. HUBERT <i>par F. SOURD</i> V. JEANBRUN <i>Par C. DECROUY</i>	
MORANGIS	P. NOURY		
ORLY	T. ATLAN N. BESNIET C. JANODET		
PARAY-VIEILLE-POSTE	A. VEDERE		
RUNGIS	R. CHARRESSON		
SAVIGNY-SUR-ORGE	S. BENETEAU D. GUETTO E. MEHLHORN	N. ACHTERGAELE <i>Par S. BENETEAU</i> AM. GERARD <i>par E. MEHLHORN</i>	
THIAIS	D. BEUCHER R. DELL'AGNOLA P. SEGURA V. LAURIN-MARCHEIX		
VALENTON	F. BAUD		

Établissement Public Territorial 12 Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont

VILLEJUIF	F. LE BOHELLEC E. YEBOUET A. GRIVOT C. CASEL D. GIRARD A. LIPIETZ ⁽⁶⁾		P. VIDAL F. PERILLAT-BOTTONET A. LIPIETZ ⁽⁵⁾
VILLENEUVE-LE-ROI	P. GAGNEPAIN B. COLLET	S. HAMID <i>Par B. COLLET</i>	
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	S. ALTMAN N. DINNER A. BOYER	S. ALEXANDRE <i>Par S. TAILLEBOIS</i> P. GAUDIN <i>Par P. GAGNEPAIN</i>	
VIRY-CHATILLON	JM. VILAIN L. SAUERBACH A. MERRINA	J. BERENGER <i>Par JM. VILAIN</i>	
VITRY-SUR-SEINE	M. LEPRETRE JC. KENNEDY JM. BOURJAC S. MONTOIR H. TMIMI S. TAILLEBOIS F. LEFEBVRE R. CHICOT ⁽⁸⁾ J. PERREUX A. AFFLATET C. VEYRUNES-LEGRAIN	R. CHICOT <i>Par JM. BOURJAC ⁽⁷⁾</i> I. LORAND <i>par M. LEPRETRE</i> P. BELL-LLOCH <i>Par JC. KENNEDY</i>	

(1) Jusqu'à la délibération n° 49

(2) A partir de la délibération n°50

(3) Jusqu'à la délibération n° 50

(4) A partir de la délibération n°51

(5) Jusqu'à la délibération n° 51

(6) A partir de la délibération n° 52

(7) Jusqu'à la délibération n° 67

(8) A partir de la délibération n° 68

Secrétaire de Séance : Monsieur Robin REDA

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire 12 : 92		
Présents	Représentés	Nombre de votants
71	15	86
72 ⁽¹⁾	15	87 ⁽¹⁾
73 ⁽²⁾	15	88 ⁽²⁾
74 ⁽³⁾	15	89 ⁽³⁾
75 ⁽⁴⁾	14 ⁽⁴⁾	89

(1) A partir de la délibération n° 50

(2) A partir de la délibération n° 51

(3) A partir de la délibération n° 52

(4) A partir de la délibération n° 68

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu la délibération n° 16.01.26 – 5 du 26 janvier 2016 par laquelle le conseil de territoire approuve les conventions de gestion entre l'établissement public Territorial et ses villes membres ;

Considérant que l'EPT, en lieu et place de ses communes membres, exerce de plein droit dès le 1^{er} janvier 2016, outre les compétences déjà exercées par les anciens EPCI existants, les compétences définies par l'article L. 5219-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Oùï, l'exposé des motifs rappelant qu'il convient d'acter au sein du Conseil d'établissement du Conservatoire à rayonnement intercommunal de musique, de danse et de théâtre Les Portes de l'Essonne la substitution-représentation de la communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne par l'Établissement public territorial ;

Sur proposition de Monsieur le Président,

Établissement Public Territorial 12 Grand-Orly Val-de-Bievre Seine-Amont

le conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Déclare élus pour représenter l'établissement public territorial au sein du Conseil d'établissement du Conservatoire à rayonnement intercommunal de musique, de danse et de théâtre Les Portes de l'Essonne :
 - M. Pascal PETETIN
 - M. Michel PERRIMOND
2. Charge le Président, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 89

La présente délibération est certifiée exécutoire,
étant transmise en Préfecture le 20 avril 2016
et ayant fait l'objet d'un affichage le 21 avril 2016

À Vitry-sur-Seine, le 15 avril 2016

Le Président

Michel LEPRÉTRE

